

RAPPORT D'ACTIVITE

2024

Lits Halte Soins Santé Mobiles



Table des matières

I. PRESENTATION DU SERVICE	- 4 -
a. Les objectifs généraux du service	- 5 -
b. Missions réalisées par les professionnels et structure RH	- 5 -
c. La démarche institutionnelle au sein de la Direction Santé	- 5 -
d. La démarche du Projet de Service initié en 2023, projet finalisé en 2024	- 6 -
e. Les moyens déployés	- 7 -
f. Le logiciel MANO	- 8 -
II. DEFINIR LES NOTIONS DE L'ALLER-VERS ET DE PRECARITE.....	- 8 -
a. La pratique de l'aller-vers	- 8 -
b. Les raisons de l'aller-vers	- 9 -
c. Les préalables à l'aller-vers.....	- 9 -
d. La pluridisciplinarité	- 9 -
e. La notion de précarité	- 9 -
III. LE PUBLIC ACCOMPAGNE	- 11 -
a. Les chiffres clés en 2024.....	- 11 -
b. Caractéristiques sociales des personnes	- 11 -
c. Situations sociales, administratives et conditions de vie des personnes ...	- 13 -
d. Caractéristiques médico-sociales :	- 15 -
e. Répartition des activités des professionnels.....	- 18 -
f. Orienteurs.....	- 19 -
g. Motifs de sorties	- 20 -
IV. L'ACTIVITE DU SERVICE.....	- 21 -

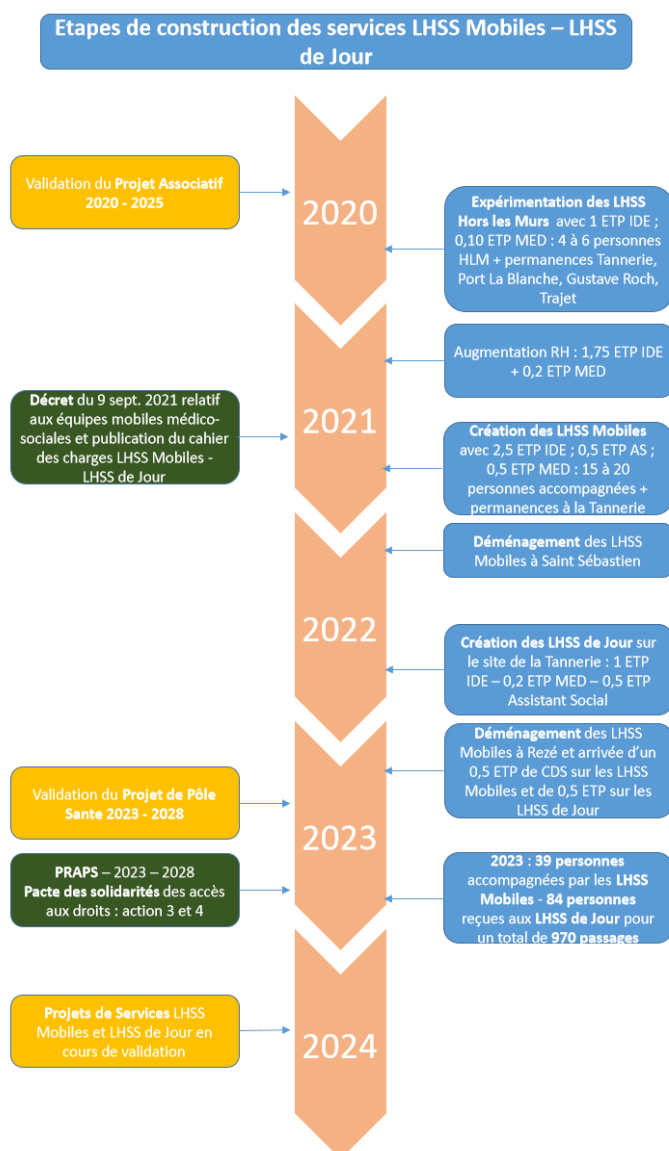
a. L'accompagnement individualisé.....	- 21 -
b. Le réseau et le partenariat.....	- 23 -
V. LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT.....	- 25 -
a. Les notifications de l'Agence Régionale de Santé	- 25 -
b. Les thématiques développées dans le projet de service 2024 2025	- 25 -
VI. CONCLUSION.....	- 25 -

I. PRESENTATION DU SERVICE

Le service des LHSS Mobiles est un service du Pôle Santé de l'Association Saint Benoit Labre. Ce service a été créé en novembre 2020.

Le projet des LHSS Mobiles est porté par l'association depuis plusieurs années, prenant notamment appui sur des services qui ont vu le jour dans les Hauts de France, appelés SSIAD Précarité. Ce projet a trouvé un écho fin 2020 par l'attribution de moyens en personnel paramédical pour suivre des personnes en grande précarité avec des problèmes de santé et pour qui l'accès au droit commun et aux soins étaient un échec.

En septembre 2021, un décret a précisé le cadre d'intervention des LHSS Mobiles. L'équipe a ainsi pu préciser ses objectifs et ses missions. La frise historique ci-après présente les étapes de constructions du service en lien avec les LHSS de Jour.



a. Les objectifs généraux du service

- Accompagner des personnes en situation de grande précarité et qui rencontrent un problème de santé là où elles vivent
- Mettre en œuvre des modalités d'accompagnement médico-social dans une démarche d'aller-vers, quelle que soit la situation administrative des personnes
- Etablir un rôle d'interface avec les acteurs du champ sanitaire, médico-social et social dans le cadre de la coordination des accompagnements
- Proposer un accompagnement global adapté aux besoins des personnes en favorisant leur orientation vers des professionnels, des établissements et des services de santé

b. Missions réalisées par les professionnels et structure RH

- Évaluer l'état de santé somatique et psychique des personnes
- Mettre en œuvre la coordination médico-sociale avec les différents partenaires intervenants auprès des personnes
- Délivrer des premiers soins et aider à l'appui d'une hospitalisation si nécessaire
- Favoriser la prise en charge et le recours au système de santé de droit commun
- Orienter et concourir à l'établissement des bilans de santé
- Participer à des programmes de prévention individuelle et à des activités d'éducation thérapeutique
- Identifier les besoins en matière d'accompagnement social

La structure RH se délimite comme suit :

- **0.5 ETP de Médecin**
- **0.5 ETP d'Assistant Social**
- **2.5 ETP d'Infirmières Diplômées d'Etat**
- **ETP de Chef de service réalisé par le Directeur Santé.**

c. La démarche institutionnelle au sein de la Direction Santé

Le service des LHSS Mobiles est inscrit au sein de la Direction Santé de l'Association Saint Benoit Labre.

Le projet de Pôle a été validé en Conseil d'Administration le 22 mars 2023. Ce projet fixe cinq thèmes prioritaires à mettre en œuvre de façon opérationnelle dans le cadre des projets de services :

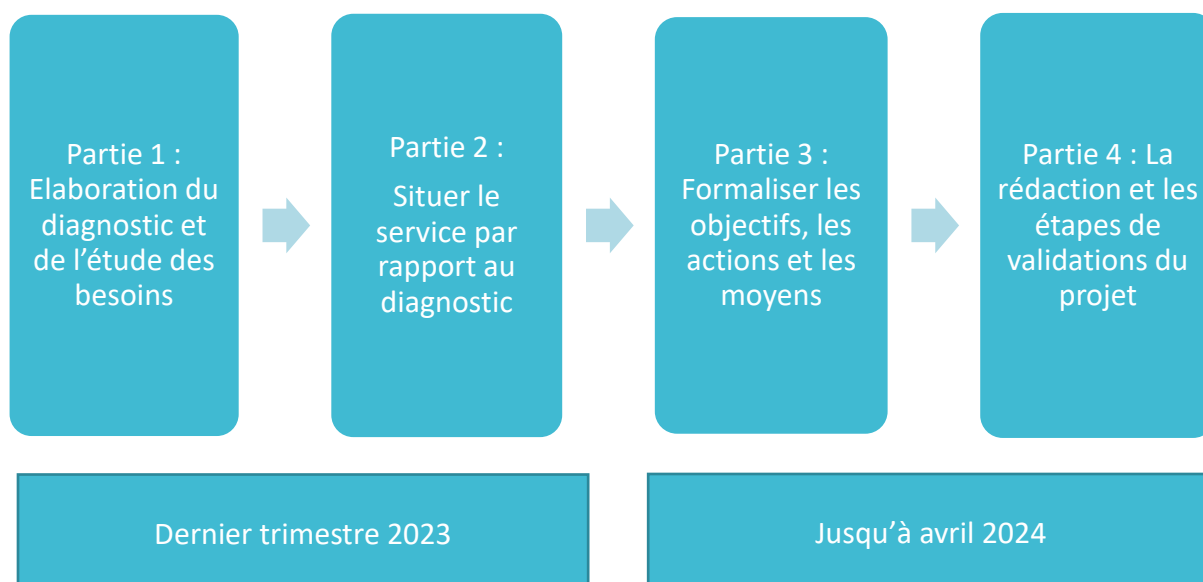
- **Favoriser l'équilibre entre accompagnement social et médical** et proposer une méthode clarifiée d'accompagnement à la conduite du projet personnalisé

- **Renforcer et structurer la participation des publics accueillis** et accompagnés, par des outils accessibles et des outils et méthodes adaptés aux situations des personnes concernées.
- **Favoriser les propositions d'activités de bien-être et les solutions non-médicamenteuses** en complément de l'accompagnement à la santé
- **Inclure les préoccupations de Développement durable** dans les décisions financières et organisationnelles du Pôle
- Favoriser les **Partenariats** afin de participer à la fluidité des parcours
- Faire de la santé une **préoccupation transversale dans l'ensemble établissements** et services de l'association (Journée Santé notamment)

d. La démarche du Projet de Service initié en 2023, projet finalisé en 2024

Le dispositif s'est engagé dans l'élaboration du projet de service en y associant les LHSS de Jour.

Voici le **déroulé de la démarche** du diagnostic :



RAPPORT D'ACTIVITE 2024

LHSS Mobiles

Durant le dernier trimestre 2023, **l'élaboration du diagnostic** s'est déroulé auprès des acteurs suivants :

Partenaires orienteurs

- Organisation d'une matinée partenariale le 21 novembre regroupant 20 partenaires
- Objectifs :: comprendre les besoins des partenaires - identifier avec eux les pistes d'améliorations et les éléments à soutenir dans les collaborations avec le service

Personnes accompagnées

- Entretiens qualitatifs auprès de 4 personnes accompagnées
- Objectif : Connaître le point de vue des personnes sur l'accompagnement proposé

Secteur libéral / partenaires du droit commun

- Passation de questionnaire auprès de 9 professionnels libéraux (kiné, pharmacie, médecin)
- Objectif : appréhender les attentes des partenaires non orienteurs

LHSS Mobiles et LHSS de Jour en France

- Contact de plusieurs structures LHSS Mobile en France
- Objectif : réaliser une analyse comparative

Salariés

- Passation d'un questionnaire semi-qualitatif
- Objectif: identifier les valeurs, les éléments de la pratique professionnelle et les idées de développement

Le service a déménagé en début d'année 2023 au 2 rue Jules Verne, à Rezé.

Il est à noter que les locaux ne sont pas conçus pour recevoir du public et que toutes les actions de rencontres se déroulent en dehors de ce lieu. Ce lieu permet néanmoins un partage d'outils (photocopieuse, matériel, salles de réunions) avec les services du Pôle Protection de l'Enfance, et favorise les échanges et la transversalité entre différents services de l'association. L'objectif réfléchi en 2024 est de replacer le dispositif en centralité.

f. Le logiciel MANO

Depuis l'été 2023, le service utilise le logiciel Mano. Ce logiciel offre une capacité d'adaptation importante en termes de suivi d'activité dans une logique d'accueil de jour.

Un temps de formation par le développeur du logiciel Mano au début du mois de mai 2023 a permis une amélioration du logiciel. Le logiciel répond aux obligations légales en termes de logiciel de santé ; seul logiciel utilisé il correspond aux besoins du dispositif.

II. DEFINIR LES NOTIONS DE L'ALLER-VERS ET DE PRECARITE

a. La pratique de l'aller-vers

La pratique d'aller-vers est une posture, une pratique et non un dispositif. Ce n'est pas nécessairement une pratique « mobile » mais bien une posture du professionnel avec la personne visant une rencontre qui favorise l'échange et l'émergence d'une demande.

La pratique d'aller-vers induit une relation symétrique dans l'accompagnement proposé à la personne qui exprime ses choix et ses attentes. Ceux-ci sont reçus de façon neutre et sans jugement.

Les LHSS Mobiles s'inscrivent dans une démarche d'aller vers qui consiste en une action, un déplacement qui conduit à se mettre en lien sans s'imposer. Il faut pouvoir se mettre à la portée de la personne en développant une écoute active, et en étant disponible dans la relation.

Pour réussir la rencontre, il faut être vigilant sur le « démarrage » de la relation. Cela demande une forme d'engagement qui nécessite de s'adapter, d'être disponible et bienveillant. Il faut pour aller vers accepter l'incertitude qui provoque de l'insécurité et place dans une zone d'inconfort.

La notion d'aller-vers est liée à la permanence du lien qui se tisse dans le cadre des accompagnements avec des personnes vivant des logiques de ruptures au niveau des acteurs médico-sociaux.

b. Les raisons de l'aller-vers

- Lutter contre l'isolement, le repli sur soi, le **renoncement** aux droits des personnes les plus en difficulté
- Agir **préventivement** avant que les difficultés ne soient installées, dans un objectif de prévention **plutôt que de réparation**
- Créer, des **liens** entre les personnes concernées, les professionnels et les organisations
- Donner à chacun la possibilité de renforcer sa capacité d'analyse des comportements et des pratiques

c. Les préalables à l'aller-vers

Afin de pouvoir entrer en lien avec les personnes accompagnées et proposer un accompagnement médico-social, les besoins fondamentaux doivent être satisfaits.

L'équipe observe que lorsque les personnes sont sans ressources financières et/ou sans hébergement, cela entraîne une insécurité qui ne permet pas d'évoquer d'autres sujets que l'absence d'hébergement.

Par ailleurs, les notions de concertation et de coopération sont essentielles avant d'engager l'accompagnement.

d. La pluridisciplinarité

L'équipe utilise la complémentarité des savoirs et des compétences pour améliorer la résolution des problèmes rencontrés.

L'équipe s'appuie sur les regards croisés des professionnels (analyse médicale, paramédicale, sociale). La pluridisciplinarité permet de maximiser les angles d'approches avec la personne, de travailler les postures professionnelles et de les faire évoluer.

Les rencontres auprès des personnes se font généralement à deux professionnels pour permettre cette pluridisciplinarité.

Par ailleurs, une fois par semaine, l'équipe se réunit pour un temps d'échange et d'analyse sur les accompagnements.

e. La notion de précarité

La précarité peut recouvrir plusieurs définitions et significations. La première définition fait écho à l'importance de répondre aux besoins fondamentaux de toute personne.

C'est en ce sens que le besoin d'hébergement stable est complémentaire à toutes démarches visant au rétablissement de l'état de santé des personnes.

« La précarité est l'absence d'une ou de plusieurs sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales et de jouir des droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut-être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible » J. WRESINSKI 1987¹.

La définition ci-après, met l'accent sur une approche dynamique et l'aspect plurifactorielle de la précarité. Le Haut Conseil en Santé Publique (en 2009) définit les situations de précarisation comme : *« des trajectoires de vie, des processus biographiques, éventuellement transitoires et réversibles, faits d'accumulation de facteurs de fragilisation, susceptibles de plonger une personne dans une situation de pauvreté effective (enchainements d'événements et d'expériences qui débouchent sur des situations de fragilisation économique, sociale et familiale). Le rôle aggravant de la dégradation de l'état de santé est également à considérer.²»*

¹ Grande pauvreté et précarité économique et sociale. Conseil Économique et Social. Journal Officiel du 28 février 1987 (N° brochure 4074).

² LEBAS et P. CHAUVIN « Précarité et Santé », 1998 + LANG, T., BADEYAN, G., CASES, C. (et al.). Les inégalités sociales de santé : sortir de la fatalité. HCSP, déc 2009

III. LE PUBLIC ACCOMPAGNE

a. Les chiffres clés en 2024



Le nombre de personnes accompagnées est en hausse en 2024 49 ? par rapport à 2023 41

Soit une augmentation de 16 %

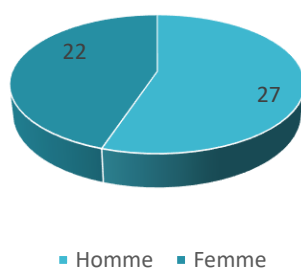
39 personnes avaient bénéficié d'un accompagnement en 2022

La durée de suivi a nettement augmenté en 2024 298 jours, 161 jours en 2023 contre 165 en 2022. Nous allons questionner lors de l'année 2025 cette augmentation conséquente de la durée de suivi entre 2023 et 2024.

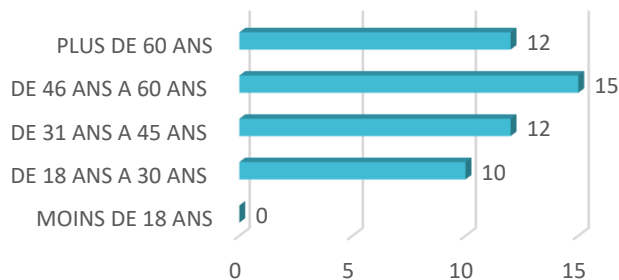
L'inscription du service sur le territoire et auprès des partenaires s'est accrue avec des sollicitations en hausse en 2024. Cela témoigne des besoins croissants des publics et des acteurs.

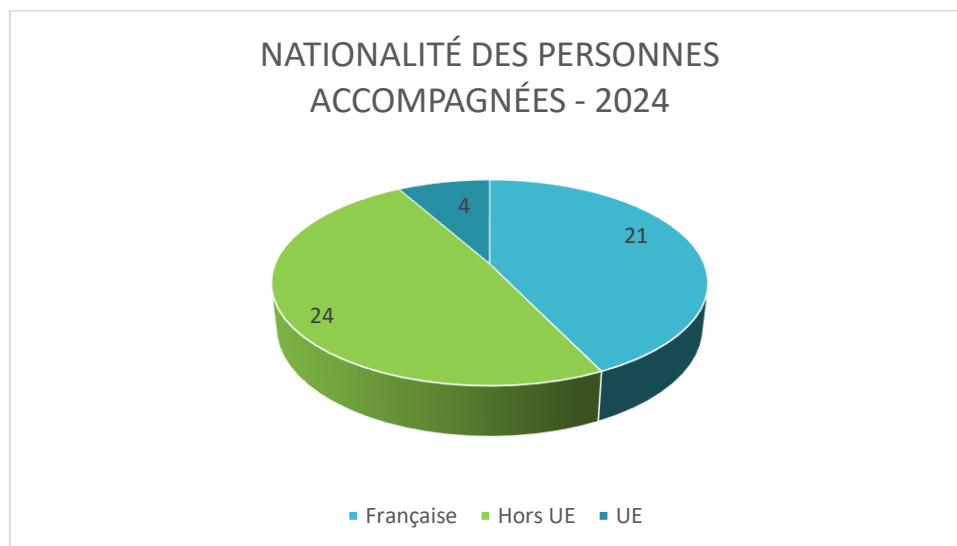
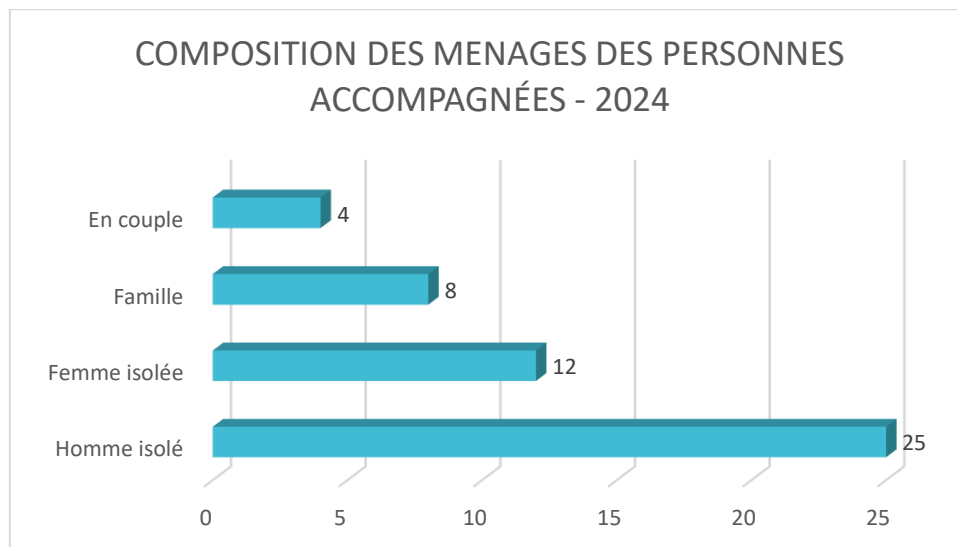
b. Caractéristiques sociales des personnes

PERSONNES
ACCOMPAGNÉES - 2024



TRANCHE D'AGE DES PERSONNES
ACCOMPAGNÉES - 2024





Synthèse :

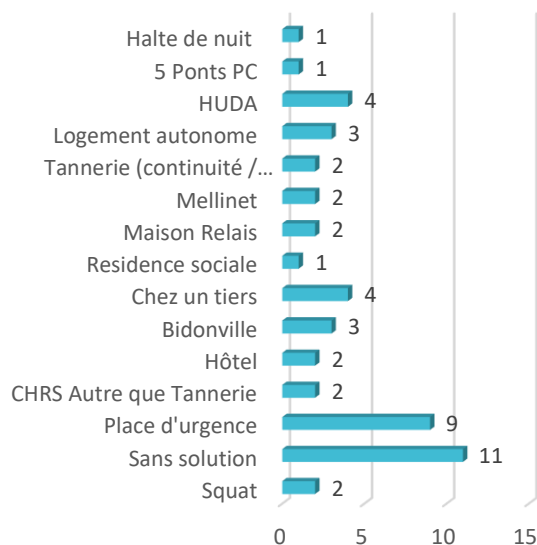
Les hommes isolés représentent plus de 50 % des personnes accompagnées, 75% en 2023.

Près de la majorité des personnes ont plus de 45 ans. Ainsi, les problématiques afférentes aux personnes vieillissantes concernent de manière importante l'accompagnement médico-social proposé.

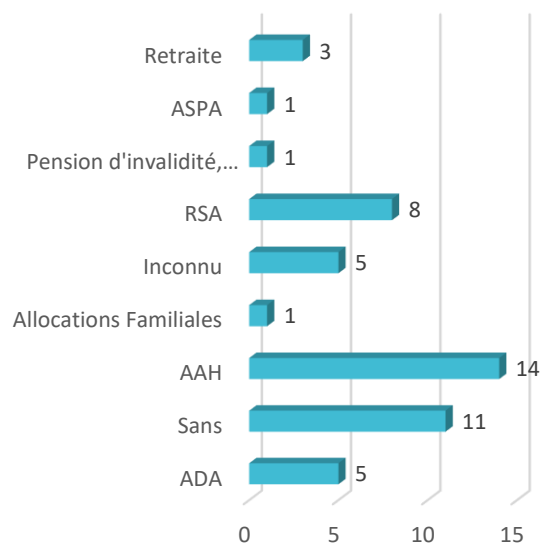
Les professionnels constatent que les dispositifs dédiés aux personnes âgées sont souvent peu adaptés, du fait du seuil de l'âge d'entrée en EHPAD mais aussi au regard des conditions d'accès.

c. Situations sociales, administratives et conditions de vie des personnes

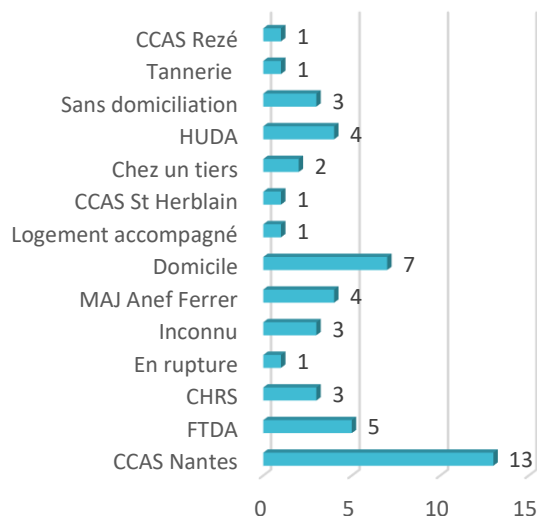
HEBERGEMENT A L'ARRIVÉE - 2024



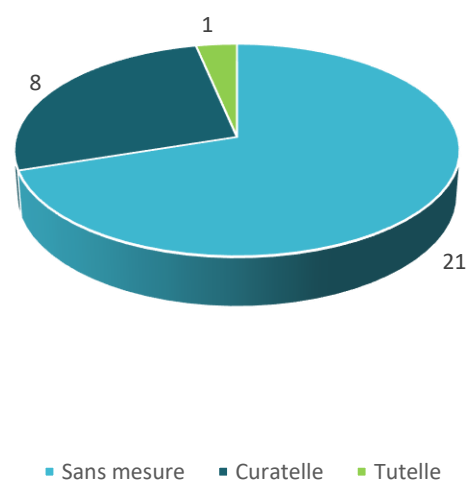
RESSOURCES DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES - 2024

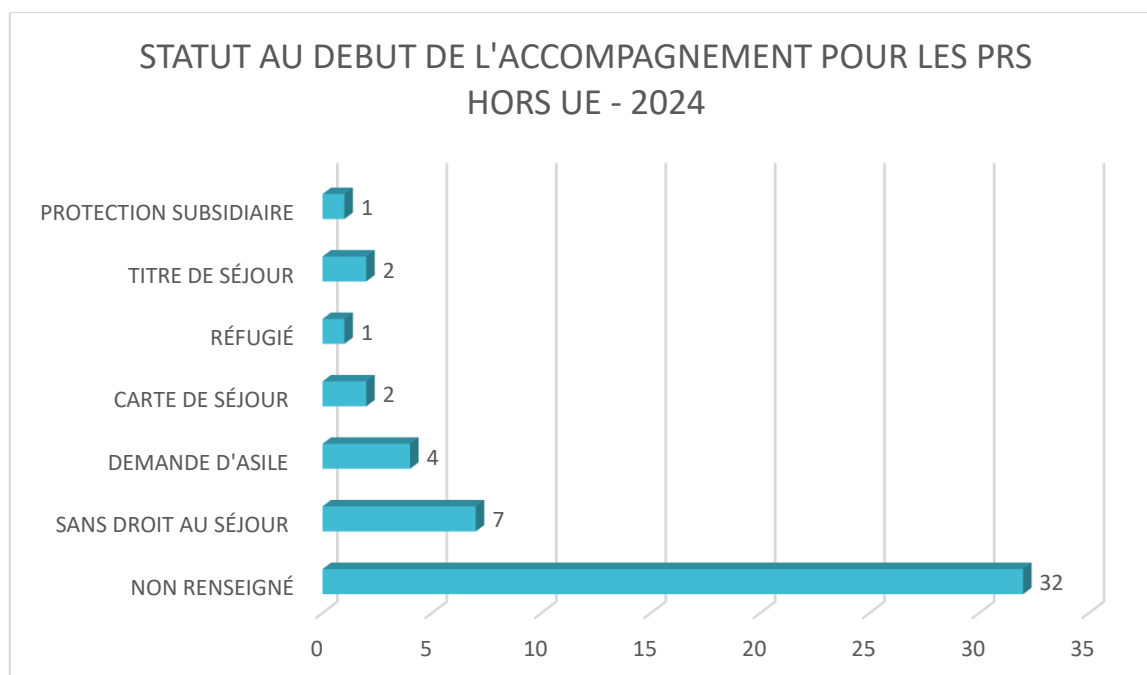


DOMICILIATIONS CONNUES DES PERSONNES SUIVIES - 2024



MESURES DE PROTECTION DES PERSONNES SUIVIES - 2024





Synthèse :

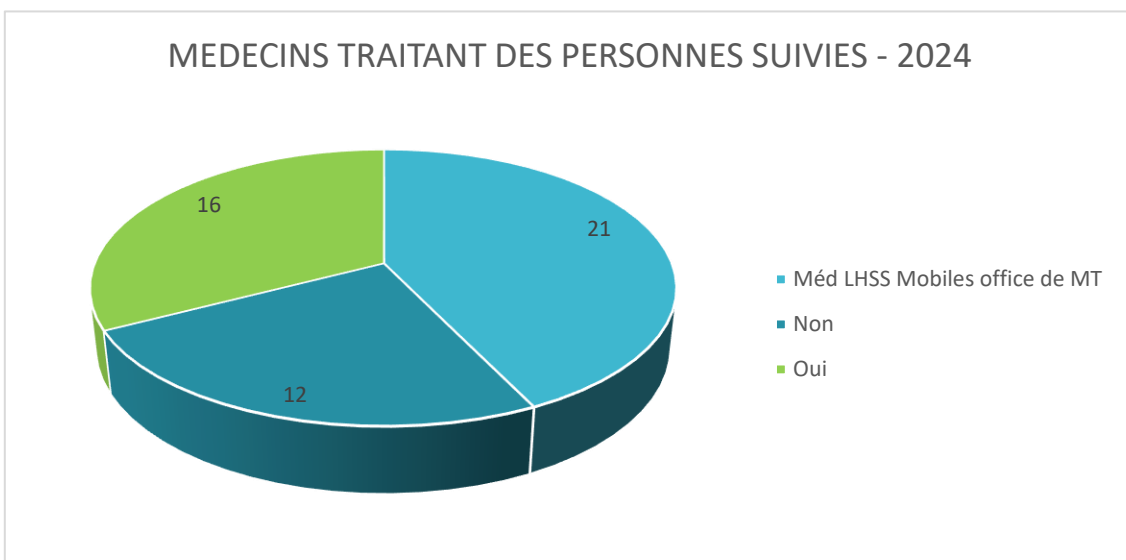
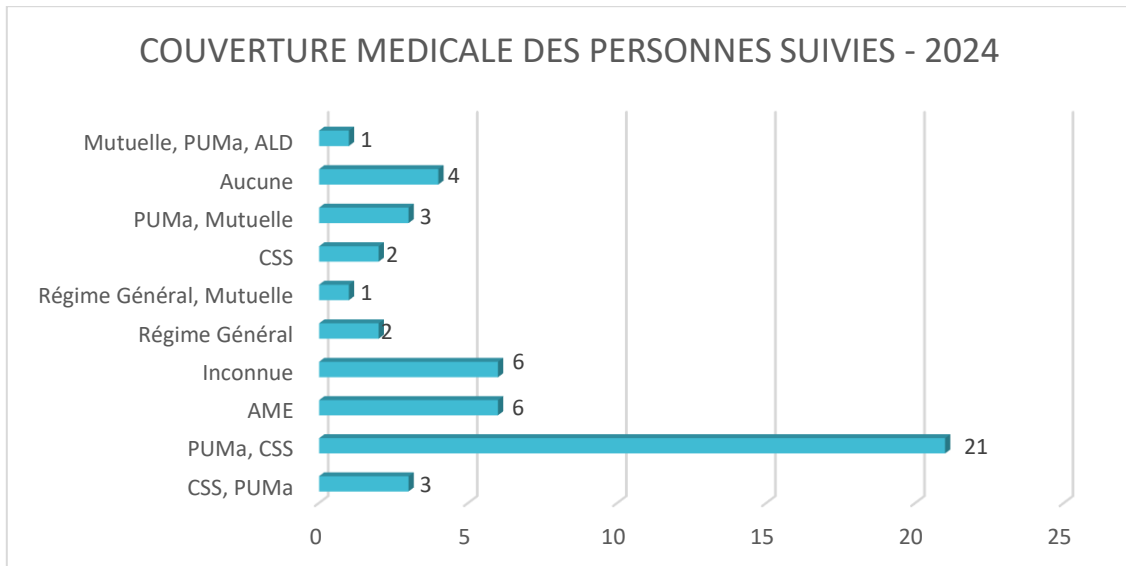
L'instabilité au regard de l'hébergement, voir une absence de solution, représentent les principales difficultés rencontrées par les personnes.

Cette instabilité entraîne une succession de « contraintes du quotidien » et d'incertitudes qui peuvent placer la santé au second plan des préoccupations immédiates des personnes.

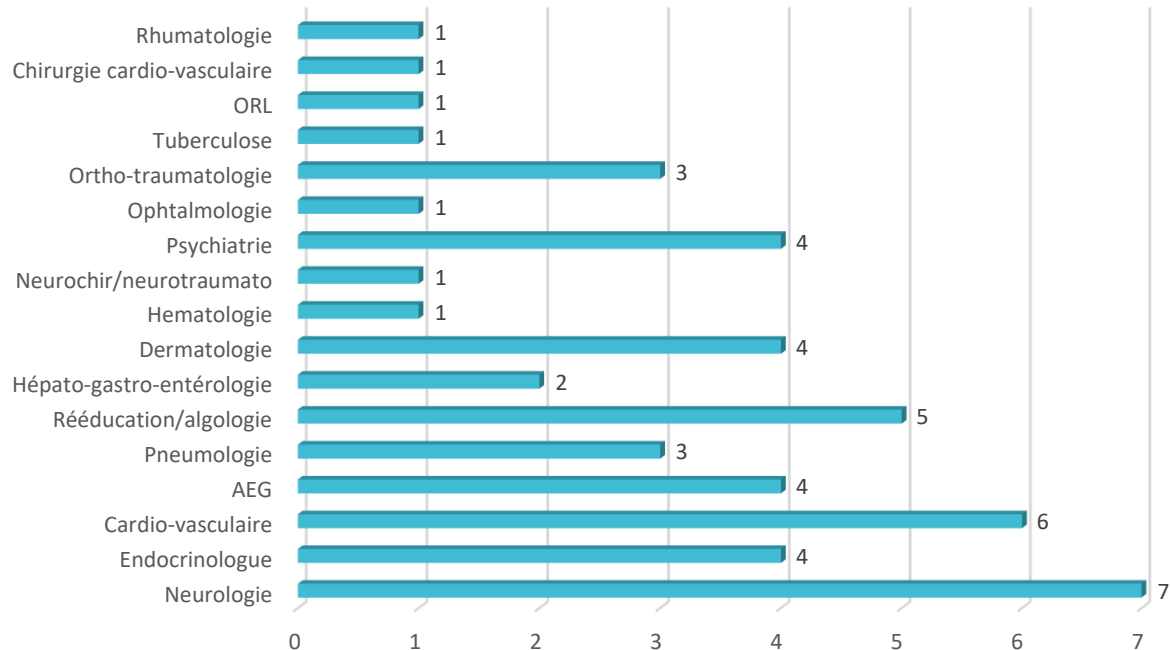
Les professionnels travaillent avec ces contraintes, dans des contextes très précarisés. Ils co-construisent avec les personnes un « pouvoir d'agir » afin de favoriser une autonomie relative dans la mesure où les systèmes d'accès aux droits et aux dispositifs sont souvent contraignants.

Nous retrouvons dans la cohorte des personnes accompagnées les publics ciblés par le dernier Programme Régional Relatif à la Prévention et aux Soins 2023-2028 (PRAPS) à savoir : les personnes vieillissantes en situations de précarité, des personnes migrantes, des personnes placées sous-main de justice ou sortantes de détention.

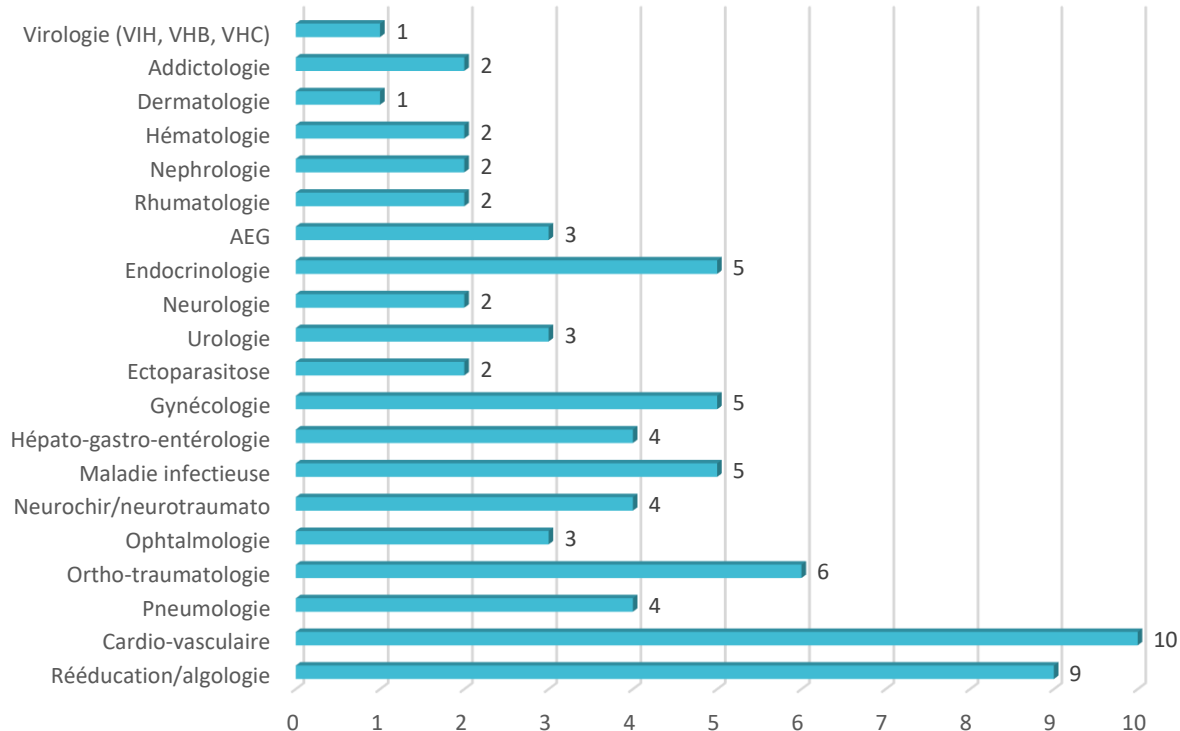
d. Caractéristiques médico-sociales :

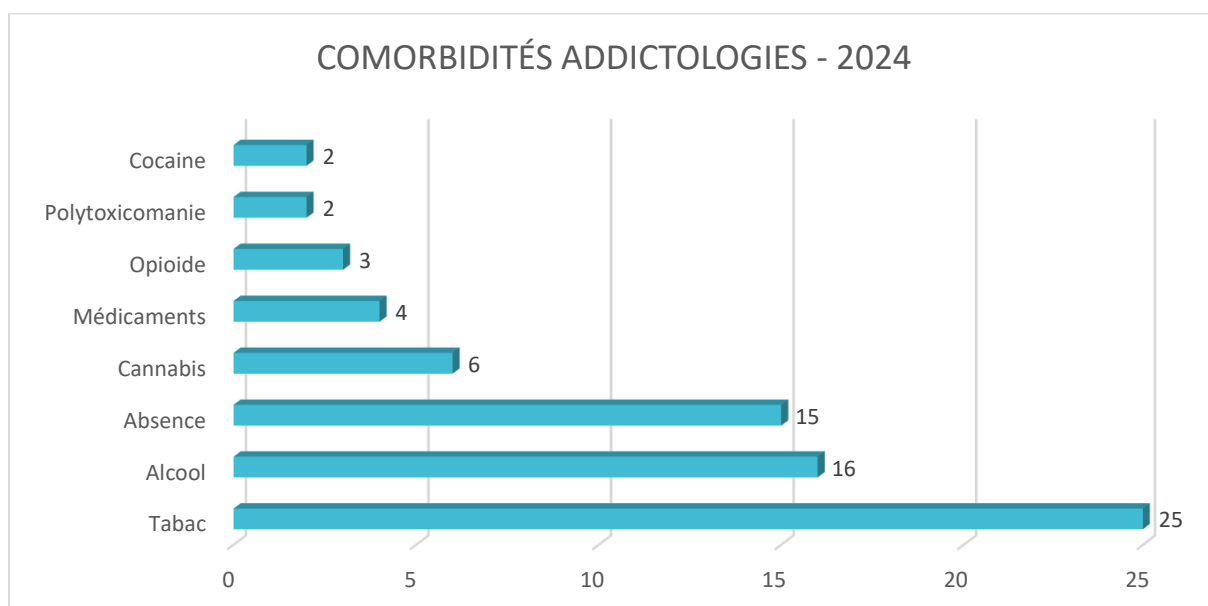
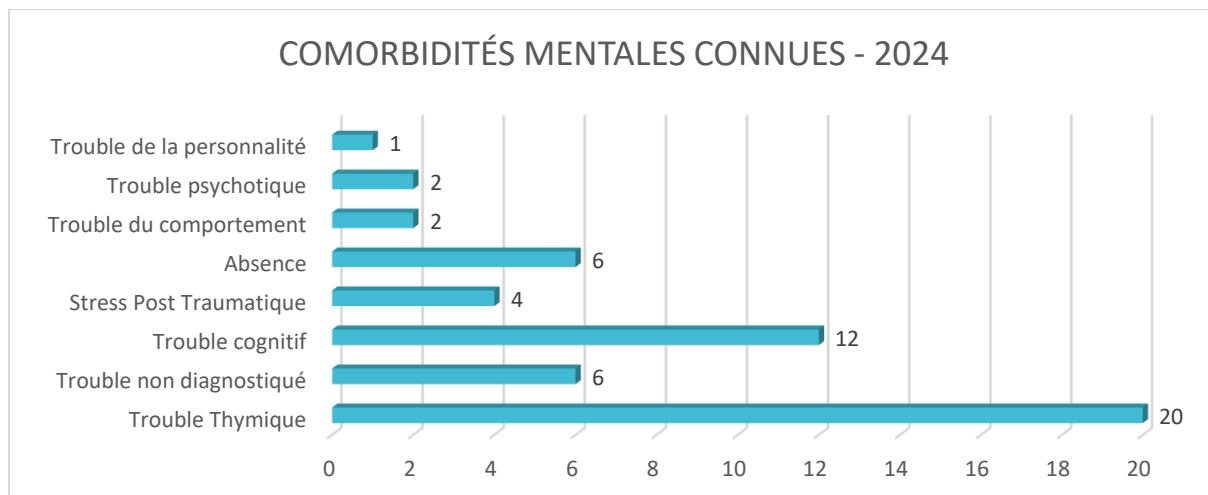


PATHOLOGIES PRINCIPALES DES PERSONNES - 2024



PATHOLOGIES SECONDAIRES CONNUES DES PERSONNES - 2024





Synthèse :

Les LHSS mobiles interviennent sur des situations médicales variées et complexes avec une prévalence d'altération de l'état général. Cet indicateur révèle un retard dans l'accès aux soins du fait notamment des conditions de précarité.

Par ailleurs, les personnes accompagnées sont parfois sujettes à une perte d'autonomie associée à des situations d'épilepsies déséquilibrées potentiellement dues à des problèmes d'observance du traitement, des troubles cognitifs, des consommations d'alcool.

En moyenne sur les 49 personnes accompagnées, en plus de la pathologie principale motivant l'admission, les personnes avaient 1.5 pathologies secondaires associées (hors pathologie mentale).

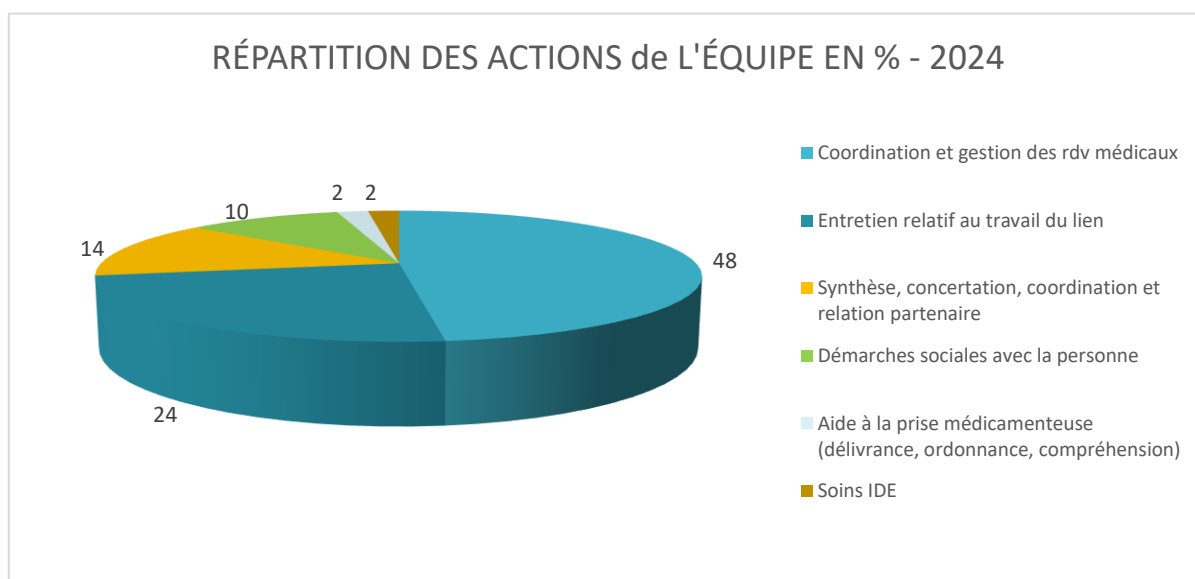
Les prévalences de pathologies associées psychiatriques, cognitives et addictives sont importantes. Par exemple, 24% des personnes accompagnées présentent des troubles cognitifs.

Le médecin de LHSS Mobiles fait office de médecin traitant, pour 43 % des personnes accompagnées. Il établit les prescriptions des traitements, des examens, élabore les éléments de prévention ainsi que la coordination du parcours de soins avec les autres spécialistes.

Il complète la partie médicale des dossiers administratifs médico-sociaux (dossiers MDPH, OFII, EHPAD...) en raison de l'absence de médecin traitant et en fonction de la complexité de la situation.

Quand la situation est stabilisée, un relais vers un médecin traitant est travaillé avec la personne, en fonction de son environnement et de ses capacités. Pour d'autres situations, le médecin des LHSS Mobiles est en 2nd ligne, en coordination et en appui avec les médecins traitants des personnes.

e. Répartition des activités des professionnels



Synthèse :

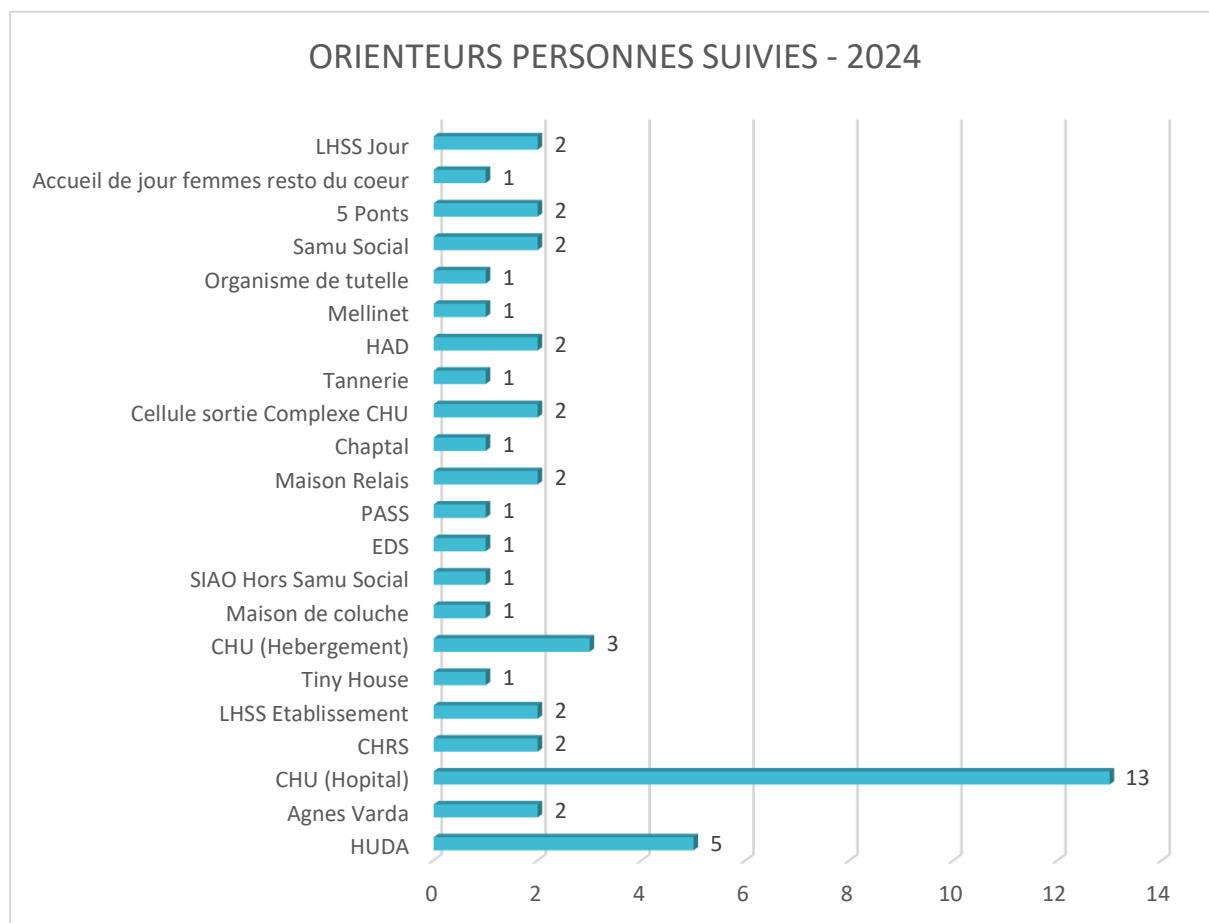
L'instabilité dans laquelle vive les personnes accompagnées représente un frein aux parcours de soins et d'accès aux droits. L'impossibilité de disposer des moyens pour prendre rendez-vous, l'urgence de trouver une place d'hébergement, le temps passer dans les différents lieux d'accueils de jour mobilisent énormément les personnes. C'est pourquoi, une aide à la coordination des rendez-vous représente l'activité majoritaire.

Le travail du lien est aussi essentiel dans la pratique d'aller-vers comme le montre la répartition.

Nous devons noter que le pourcentage des démarches sociales n'est pas représentatif des besoins des personnes. Le pourcentage indiqué dans le graphique correspond au temps alloué au travail social au sein de l'équipe (le temps d'assistant social représente 14% du temps de travail global en équivalent temps plein, soit 0.5 ETP sur 3.5 ETP). Or, nous identifions qu'un doublement du temps d'assistant social améliorerait la réponse aux besoins sociaux qui n'est couverte que partiellement.

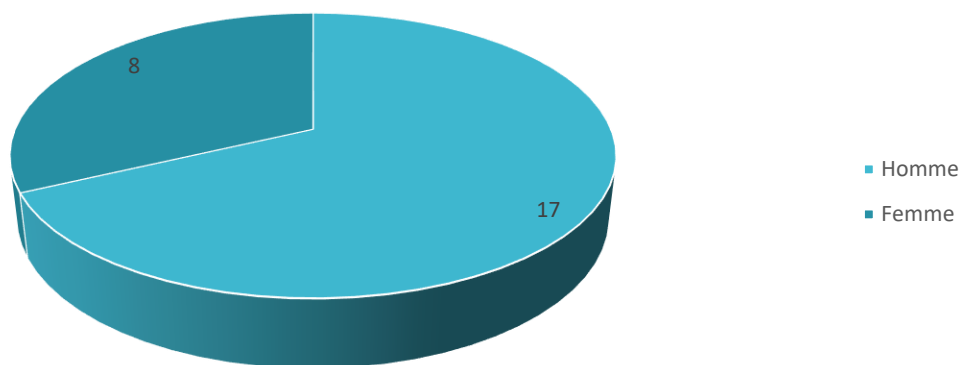
La coordination avec les partenaires représente une composante essentielle de la pratique professionnelle. Pour finir, nous remarquons que peu de soins IDE sont pratiqués. Cette proportion peut changer au fil des années en fonction des besoins repérés chez les personnes.

f. Orienteurs

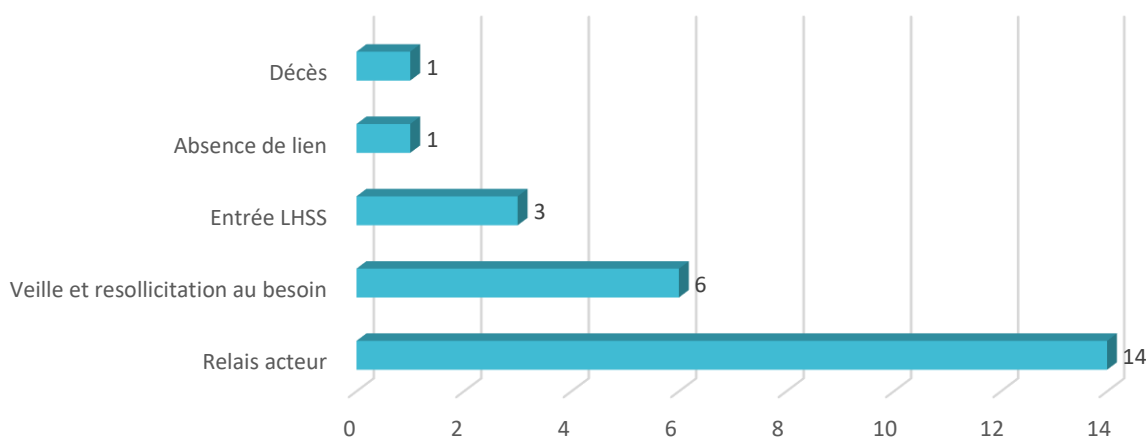


g. Motifs de sorties

PERSONNES AYANT EU UNE FIN D'ACCOMPAGNEMENT - 2024



MOTIFS DE FIN D'ACCOMPAGNEMENT - 2024



Durée moyenne d'accompagnement des personnes sorties en 2024 : 298 jours, ce qui correspond à 10 mois d'accompagnement.

Synthèse :

A l'instar du rapport d'activité de 2022 et 2023 le CHU représente le principal orienteur. En regroupant l'ensemble de ses services (ELPP, PASS, Sortie Complexes, services CHU), 13 situations sont concernées.

Nous observons que les LHSS de Jour sont également orienteurs de situations. C'est dans une logique de parcours que cette nouvelle ressource, apparue à la fin d'année 2022, est mobilisée.

IV. L'ACTIVITE DU SERVICE

a. L'accompagnement individualisé

La demande d'accompagnement par l'organisme orienteur

Le suivi individualisé engagé par les professionnels fait suite à une demande de la part d'un organisme orienteur. Lors de cette demande, l'organisme présente la situation, les éléments repérés ainsi que les attentes de la personne.

Il est proposé une première rencontre avec la personne, des membres de l'équipe et le partenaire orienteur. Ce temps tripartite permet de présenter le service, de repérer les besoins et de rechercher l'accord de la personne. Il s'agit notamment d'être dans une démarche de co-construction du projet en lien avec les partenaires présents.

Il est nécessaire d'adapter l'accompagnement à l'autonomie de la personne pour ne pas la déposséder de sa capacité d'agir et à mobiliser ses compétences. A l'issue de ces premières rencontres, une décision est prise par l'équipe quant à l'accompagnement.

L'accompagnement de la personne

L'accompagnement consiste à proposer des espaces de rencontres et d'échanges. Ces espaces peuvent être variés : au domicile, dans l'espace public, au sein des centres d'hébergements, au sein des accueils de jours...

Les professionnels peuvent accompagner les personnes dans le cadre de la coordination de leur suivi sanitaire, l'ouverture de droits sociaux ainsi que des actes de soins.

Un important travail du lien est nécessaire afin d'identifier les problématiques et de mettre en place les actions les mieux adaptées (prises de rendez-vous, accompagnements aux consultations, la coordination et actes de soins, les entretiens individuels de suivi et de soutien). Des actions de prévention et d'éducation thérapeutique, réalisées de manière individuelle sont aussi menées.

La proximité dans le suivi est centrale afin d'élaborer une relation de confiance. Cette proximité va venir contrebalancer les ruptures de parcours en favorisant le maintien des droits de la personne ainsi que l'adéquation entre les demandes d'admission et ses attentes.

Une disponibilité téléphonique pour répondre aux questions, réassurer, réorienter est nécessaire afin de préserver la permanence du lien. Il est important de suivre le rythme de la personne et d'identifier les points qui vont pouvoir faire sens pour elle.

L'interprétariat téléphonique est utilisé quand cela est nécessaire. Il représente la modalité la plus courante d'interprétariat. De manière moins fréquente, l'équipe peut faire appel à des interprètes en présentiel.

La coordination des acteurs

Les professionnels s'attachent à identifier les acteurs et les institutions gravitant autour des situations. Ce travail permet de comprendre leurs niveaux d'interventions, leurs difficultés et d'identifier les points de blocage. C'est en ce sens que l'équipe peut favoriser la mise en œuvre de temps de concertation et/ou de synthèse avec les partenaires, les personnes accompagnées et le réseau.

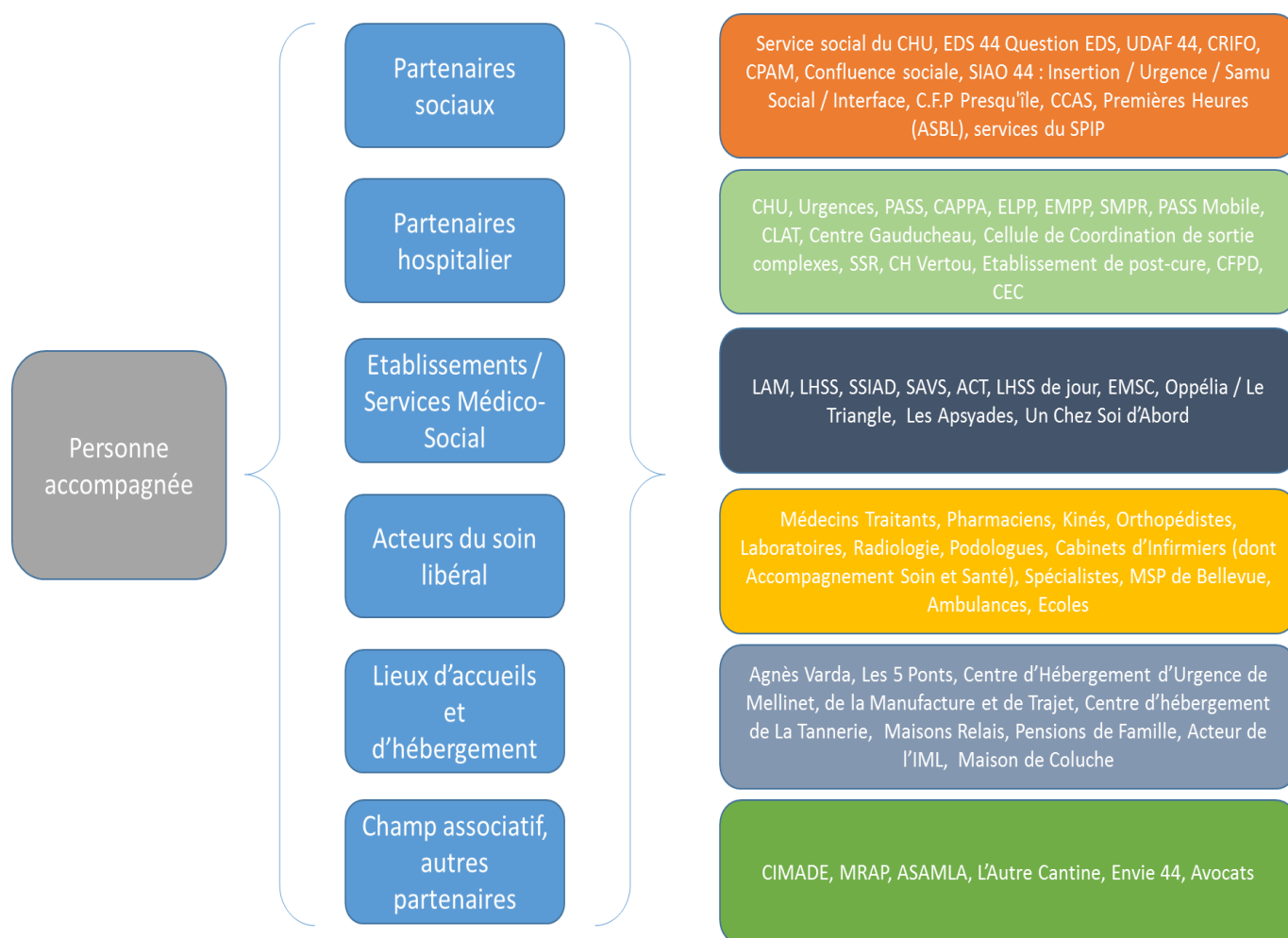
Les activités collectives

La mise œuvre d'actions collectives et groupales permettant un échange et une interconnaissance du public. Ces actions peuvent prendre la forme de groupe de parole ou de moment d'échange et de partage autour d'une question de santé. Des approches relatives au soin et à la promotion de la santé peuvent favoriser l'émergence de pratiques via l'interconnaissance.

L'élaboration de temps de partages, de loisirs et culturels favoriseront l'émergence d'une relation de confiance afin de se décaler de la dualité soignant/soigné.

b. Le réseau et le partenariat

L'équipe des LHSS Mobiles travaille avec les partenaires ci-dessous :



Au-delà de ce partenariat du quotidien, d'autres rencontres ont eu lieu au cours de l'année 2024 :

Tous les seconds vendredis de chaque mois, la Coordination Sanitaire Rue à St Jacques rassemble plusieurs partenaires santé/précarité (ELPP, EMPP, Samu Social, PASS Mobiles, ACT...) pour échanger autour de situations préoccupantes et réaliser un état des lieux des projets des institutionnels.

Le travail initié en 2022 avec les équipes mobiles santé / précarité a débouché sur la création d'une plaquette informative. La plaquette permet aux partenaires d'identifier et de repérer les spécificités de chacun des partenaires.

Elle participe à améliorer la coordination opérationnelle des acteurs du territoire (voir annexe 2).

Au-delà de ce travail, le service a pu organiser les rencontres institutionnelles avec les acteurs suivants afin de partager les besoins et les pratiques : le CAES (Centre d'Accueil et d'Examen des Situations Administratives) de France Horizon ; la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) ; l'Equipe Mobile RESEA (Réfléchir Ensemble et Soutenir en Addictologie) d'Oppelia de la Roche-sur-Yon ; l'association Psy Active ; le dispositif des Tiny House de l'association Trajet ; les équipes de la PASS, le Dispositif d'Appui à la Coordination ; le Structure Régionale d'Appui et d'Expertise en Addictologie (SRAE).

Par ailleurs, le service a participé à différents évènements au cours de l'année notamment les journées du Projet Territorial de Santé Mentale PTSM, les journées d'élaboration du PRAPS organisés par l'ARS et le Comité Partenariale de l'ELPP.

Plusieurs actions de formation ont été suivies :

- Aller-vers Module 2
- Accompagner une personne présentant des troubles psychiques
- AFGSU pour les IDE
- Approche Interculturelle des Soins
- « Tous Accros » organisé par le Triangle
- Le développement du pouvoir d'agir : une posture nouvelle pour les accompagnements complexes
- Parcours, Droit au séjour, droit d'asile et l'éloignement des personnes étrangères en France

V. LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

a. Les notifications de l'Agence Régionale de Santé

Le service passe de 15 places financées en 2023 à 21 places à partir de 2024. Cette hausse des crédits permettra à terme d'augmenter la file active, d'améliorer la réponse aux besoins sociaux à travers un temps d'assistant social réévalué et de diversifier nos modalités d'interventions.

b. Les thématiques développées dans le projet de service 2024 2025

Les thématiques qui seront développées dans le projet de service en 2024 seront les suivantes :

- **THEME 1 : L'amélioration de la qualité dans le cadre de l'accompagnement des personnes**
- **THEME 2 : La promotion de la santé et les actions de développement des compétences psycho-sociales**
- **THEME 3 : La lisibilité du service auprès des partenaires et au sein du territoire**
- **THEME 4 : La transversalité interne au sein de l'association**
- **THEME 5 : L'accès et la gestion des traitements**
- **THEME 6 : Les actions en direction des professionnel(les)**
- **THEME 7 : Le schéma directeur des systèmes d'informations et la Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**

Pour chaque thème, seront définis :

- Un objectif général,
- Des objectifs opérationnels
- Les échéances de mise en œuvre.

VI. CONCLUSION

L'année 2024 a vu l'émergence d'un projet de rassemblement physique des deux dispositifs LHSS Mobiles et Jours, la proximité des équipes, le public accompagné et la logique de parcours conduisent à penser le rapprochement ainsi que le projet de service le met en œuvre. L'année 2025 devrait voir la concrétisation d'un lieu dédié, davantage en centralité. Nous pourrions mettre en œuvre une synergie des ressources humaines au profit du public accompagné.